



Syndicat du Bassin Versant de
l'ARQUES



LES MARES

GUIDE DES BONNES PRATIQUES



SMBV Arques

7 rue du G^{al} Leclerc
76270 Neufchâtel-en-Bray
02 35 17 55 33
infos@bvarques.fr



www.bvarques.fr



LES MARES

naturellement utiles !

90%

des mares présentes en France ont disparu depuis le début du XX^e siècle.



Créées pour la plupart par l'homme, elles répondaient à des usages domestiques (réserve d'eau, lessive...), agricoles (abreuvoir pour les animaux...), artisanaux (vannerie, forge...) ou de loisirs (baignade, pêche). Avec l'évolution des pratiques agricoles et l'arrivée de l'eau courante, la plupart ont été remblayées ou comblées au fil du temps.

Pourtant, de nos jours, les mares sont encore très utiles.

Elles contribuent à la régulation des ruissellements et à l'épuration des eaux, participent à la protection de la faune et de la flore, constituent des outils de lutte contre le dérèglement climatique... Aussi, il est indispensable de restaurer et protéger ces milieux humides.

ELLES RÉGULENT ET FILTRENT LES EAUX

Régulation des ruissellements

En formant des retenues d'eau, les mares participent à la **gestion locale du ruissellement pluvial**.

Associées à d'autres aménagements d'hydraulique douce (haies, fossés, fascines, etc), et placées sur le cheminement naturel de l'eau, elles contribuent à la gestion des crues, la lutte contre les inondations et les coulées de boues.

Épuration naturelle des eaux

Les mares améliorent la qualité des eaux qui y transitent.

L'épuration naturelle de l'eau se produit grâce à la dégradation et à l'élimination des éléments organiques sous l'action de l'ensemble des micro-organismes et plantes aquatiques qui vivent dans les mares.



DES TRÉSORS DE BIODIVERSITÉ

Les mares sont des écosystèmes très spécifiques car il s'y joue une multitude d'interactions. Et elles peuvent être organisées en réseau ou s'intégrer à d'autres éléments paysagers. Il est fréquent de trouver une autre zone humide à proximité, ce qui contribue à tisser un réseau du vivant.

On y observe généralement une faune et une flore riches : amphibiens (tritons, crapauds, grenouilles...), mais aussi odonates (libellules, demoiselles) sans oublier une grande diversité de plantes (iris d'eau, laiche des marais...). Toutes ces espèces sont interdépendantes : par exemple, les tritons enveloppent leurs oeufs dans des feuilles de plantes aquatiques.

On observe aussi des espèces différentes selon les zones géographiques. Des facteurs comme le climat, la nature des sols, la taille ou la profondeur des mares, peuvent favoriser la présence de telle ou telle espèce, ce qui en fait à chaque fois un lieu unique.

DES RÉSERVES D'EAU GRATUITE

Tous les besoins en eau ne nécessitent pas l'utilisation d'eau potable.

La mare est une réserve d'eau superficielle, accessible et gratuite, utile pour :

- la lutte contre les incendies,
- l'abreuvement du bétail,
- l'arrosage du jardin...

DES ATOUTS PAYSAGERS

Les mares contribuent à l'amélioration du cadre de vie.

Au centre ou à l'entrée d'un village ou d'une parcelle privée, la mare constitue toujours un lieu d'attrait.



DES OUTILS DE LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

A l'image des océans, les mares permettent d'atténuer les effets du changement climatique. Mares et marais stockent du carbone organique au même titre que les mers et océans de la planète.

Les mares sont de véritables capsules micro-climatiques car elles contribuent à la diminution des îlots de chaleur, en offrant des températures plus fraîches et une humidité permanente avec le processus d'évaporation.

Dans le monde, l'ensemble des mares de fermes couvrent environ 5000 fois moins d'espaces que les océans*, mais leur activité biologique est 10 000 fois plus soutenue car les températures y sont beaucoup plus élevées ce qui intensifie les mécanismes biologiques.

*Source : www.snpn.com

DES SUPPORTS D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Les mares, lieux d'observation privilégiés des plantes et des animaux, présentent un grand intérêt pédagogique.

Elles offrent à tous, et particulièrement aux enfants la possibilité de disposer d'un lieu de découvertes ludiques et éducatives. Elles permettent notamment de comprendre, in situ, les interactions qui s'exercent au sein d'un écosystème, et



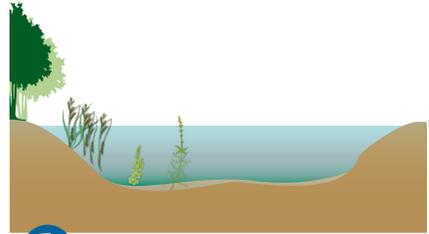
constituent un support de sensibilisation à l'écologie.

POURQUOI ENTRETENIR LES MARES ?

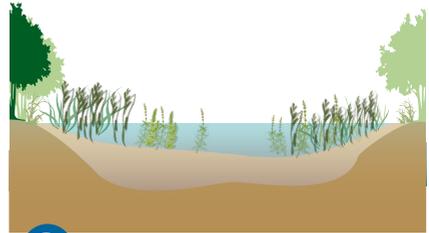
Les mares sont des milieux vivants et dynamiques. Sans entretien, elles se comblent progressivement de vase et de végétation jusqu'à disparaître. C'est le phénomène d'atterrissement.

Un apport de sédiments par les ruisselements et la matière végétale morte vont enrichir le milieu et favoriser la formation de vase. En s'accumulant, elle réduit la hauteur d'eau et permet aux végétaux terrestres de coloniser vers le centre de la mare, entraînant la disparition de la végétation aquatique. Le milieu change et laisse place aux arbres et arbustes.

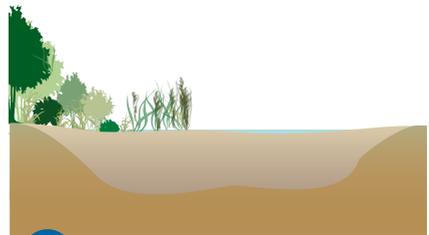
Sans entretien, une mare se comble en quelques dizaines d'années.



1 Etat initial



2 Accumulation de vase



3 Disparition du milieu aquatique



Exemples de mares envahies par la végétation

VOUS AVEZ UNE MARE ? COMMENT L'ENTREtenir

CONTRÔLER LA VÉGÉTATION

Envahissement par les lentilles d'eau et les algues

La forte présence de lentilles d'eau (notre photo) et d'algues témoigne d'une eau trop riche en éléments nutritifs (azote, phosphore...). Elles diminuent l'ensoleillement de la mare et provoquent la disparition d'espèces par asphyxie du milieu.

Dans cette situation, il est préférable de retirer une partie de ces végétaux : la surface occupée par les lentilles d'eau doit représenter au maximum 30% de la surface de la mare.



Écrémage, râtelage
toute l'année

Gestion des plantes de rives

Roseaux, massettes, iris, joncs, carex... les plantes de rives sont particulièrement utiles : elles épurent l'eau et sont utilisées par la faune (libellules ou grenouilles) pour y accrocher leurs œufs. Néanmoins, il arrive que certaines d'entre elles colonisent toute la mare.

Dans ce cas, il est préférable de déraciner les 3/4 de ces plantes à l'aide d'un râteau.



Faucardage, étirage
à l'automne

Gestion des arbres

Arbres et arbustes en bord de mare présentent un intérêt certain. Mais en excès, ils peuvent avoir des conséquences néfastes : processus de comblement, végétation herbacée qui disparaît par manque de lumière, assèchement de la mare. Et si la couche d'argile qui imperméabilise votre mare n'est pas suffisamment profonde, le développement des racines risque de la fragiliser et de provoquer ainsi une baisse importante du niveau d'eau.

Il est donc important de trouver le bon compromis :

- un maximum de 1/3 du périmètre de la mare planté
- une implantation d'arbres à 6 m. minimum de la mare
- pas de plantation d'arbres dans la mare.



Abattage, élagage,
recépage
de fin août à janvier



CURER

Le curage est nécessaire lorsque le niveau de vase est trop important mais aussi quand la végétation comble la mare. Il peut être réalisé manuellement ou à l'aide d'une pelle mécanique.

Il est important de respecter la profondeur originelle de la mare afin de lui restituer son état et fonctionnement initiaux. Un changement de couleur de la terre extraite est un signe de changement de sol. Dans ce cas, ne curez pas plus profond.

QUE FAIRE DES DÉCHETS DE FAUCHE ET DE CURAGE ?

On évitera de les épandre sur les berges. En se dégradant, elles favorisent le développement de plantes nitrophiles (tels que chardons et orties).

Les résidus de fauche d'espèces invasives doivent être exportés et brûlés.

A SAVOIR :

Haies et bandes enherbées disposées en amont des mares permettent de limiter des apports en limons, et donc d'éviter le comblement et les fréquences de curage.



Un curage est l'occasion de redessiner des

berges trop abruptes. Privilégiez une faible pente afin d'assurer la stabilité des berges, de faciliter leur entretien et de sécuriser la mare. De plus, des pentes douces sont plus favorables à la colonisation du milieu par la faune et la flore (hélophytes, amphibiens...).



à l'automne



Pour faciliter et optimiser le ramassage des produits de coupe, privilégiez lors du débroussaillage, l'utilisation d'un couteau à taillis plutôt qu'une tête à fil pour ne pas déchiqueter les végétaux.

LES PESTICIDES INTERDITS !



L'usage de produits chimiques est interdit à proximité des mares et sur les chemins situés en retrait du plan d'eau, pour éviter toute pollution.



RESTAURATION OU CRÉATION, ON VOUS ACCOMPAGNE !



UNE AIDE TECHNIQUE & FINANCIÈRE

Créer une mare est un investissement. Aussi, il est capital d'être bien conseillé. Vous vivez sur le territoire du SMBV Arques ? En premier lieu, contactez-nous.

Le SMBV Arques propose : un accompagnement technique, administratif (montage de dossier, demande de subvention, etc.) et financier, pour tout projet (création ou restauration), aux particuliers et collectivités. Nos chargés de mission agricole et environnement vous accompagnent.

CONTACTEZ-NOUS !

tel : 02 35 17 55 33

mail : infos@bvarques.fr

NOTRE PARTENAIRE FINANCIER

Notre programme mares est possible grâce au soutien de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

LE PROGRAMME MARES DU SMBV ARQUES

Depuis 2013, le SMBV Arques anime un programme de création et réhabilitation de mares (mares communales ou privées sur son territoire).

Des mares ayant un intérêt hydraulique ou participant également au maintien de la biodiversité et des corridors écologiques.

150

C'est le nombre de projets de restaurations et créations de mares que nous avons accompagnés de 2013 à 2022, pour un montant total de 1,03 millions d'euros.

COMMENT ÇA MARCHE ?



COLLECTIVITÉ OU PARTICULIER, LA PROCÉDURE EST SIMPLE

- 1** Je signe une convention de mandat avec le SMBV Arques.
Pour les collectivités, une délibération sera nécessaire. Elle devra autoriser le maire à signer la convention de mandat, accepter le SMBV comme maître d'ouvrage, approuver le montant à charge.
- 2** Le SMBV Arques se charge du montage des dossiers de subvention.
- 3** Après travaux : Le SMBV Arques règle la facture à l'entreprise et je règle uniquement ma participation financière.

LES ÉTAPES DU PROJET

JE CONTACTE LE SMBV ARQUES

Rendez-vous : diagnostic technique & préconisations de travaux

Visite de l'entreprise pour le chiffrage du projet

Diagnostic écologique de la mare (inventaire faune-flore)

Rendu technique avec propositions de travaux et montage financier

Signature d'une convention de mandat

Montage du dossier de subvention

Accord de subvention

TRAVAUX

Accompagnement sur les bonnes pratiques de gestion

LES ESPÈCES EMBLÉMATIQUES

Les mares sont le refuge d'un grand nombre d'espèces sauvages. Beaucoup sont menacées et leurs populations sont en régression.

En Seine-Maritime, on trouve des amphibiens (grenouilles, crapauds, rainettes, tritons et salamandres), de nombreuses libellules, et autres insectes aquatiques, une grande diversité de plantes de zones humides, des escargots aquatiques, des crustacés, mais aussi tous les animaux qui viennent s'abreuver, se baigner, s'alimenter sur les mares (oiseaux, gibier...).



Agriçon de Mercure



Grenouille rousse



Triton alpestre



En France, tous les amphibiens sont protégés par la loi (arrêté du 8 janvier 2021).

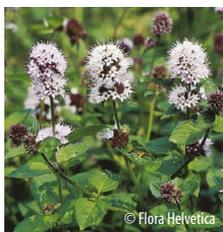
Il est interdit de chasser, de récolter, de transporter ou de tuer les œufs, les têtards et les adultes d'amphibiens.

LES ESPÈCES RECOMMANDÉES

PLANTES DE BERGE



Lâche des marais



Menthe aquatique



Iris des marais



Roseau commun

PLANTES STRICTEMENT AQUATIQUES



Myriophylle en épis



Nénuphar jaune



Callitriche à angles obtus

LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Certaines espèces, par leur prolifération, dégradent les milieux naturels qu'elles colonisent. Elles sont dites envahissantes. Cette prolifération est néfaste aux espèces locales et entraîne leur disparition.

Une espèce exotique envahissante (EEE) est une espèce introduite par l'homme volontairement ou involontairement sur un territoire hors de son aire de répartition naturelle, et qui menace les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces locales*.



Ragondin



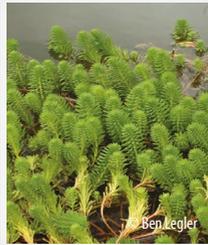
Rat musqué



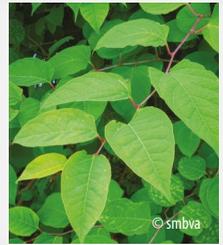
Tortue de Floride



Jussies



Myriophylle du Brésil



Renouée du Japon



Hydrocotyle fausse renoncule



Balsamine géante



LES ESPÈCES À BANNIR

Il est tentant d'introduire des animaux d'élevage, domestiques ou exotiques, tels que poissons, canards ou tortues...

Mais l'introduction de ces animaux est susceptible de nuire aux espèces locales de votre mare.



LE SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'ARQUES



QUI SOMMES-NOUS ?

Le Syndicat du Bassin Versant de l'Arques est une collectivité territoriale qui regroupe 8 communautés de communes et 3 communes.

Son rôle : veiller à la gestion de l'eau dans son milieu naturel, sur son territoire.

NOS MISSIONS

- Prévenir les inondations
- Limiter l'érosion et le ruissellement
- Préserver les rivières et milieux aquatiques
- Communiquer et sensibiliser
- Préserver la qualité de l'eau

CONTACTS UTILES



PETR du Pays de Bray

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Bray accompagne les projets de réhabilitations de mares sur le site Natura 2000 : demandes de subventions, aide à la réalisation d'évaluations d'incidences des projets sur le site...

Plus d'infos : www.paysdebray.org



Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie anime le **Programme Régional d'Actions en faveur des Mares de Normandie** (PRAM Normandie). Celui-ci vise à enrayer le processus de disparition et de dégradation des mares de Normandie. Il permet d'accompagner les acteurs qui agissent déjà localement ou souhaitent agir en faveur des mares.

Plus d'infos : www.pramnormandie.com